Institut EDS
Institut Hydro-Québec en environnement développement et société de l'Université Laval

LES CAHIERS DE L'INSTITUT EDS
Série Atténuation, vulnérabilités et adaptation aux changements climatiques
Numéro 2, décembre 2009

Les enjeux du changement climatique sur la politique régionale de sécurité en Océanie

Clémence Mallatrait
Auxiliaire de recherche, Institut EDS
Doctorante et chargée de cours,
Université Jean Moulin-Lyon III, France
Rédactrice de la rubrique «changements climatiques» dans la revue *Objectif Terre*

UNIVERSITÉ LAVAL

Institut EDS
Institut Hydro-Québec en environnement, développement et société de l'Université Laval

L'Institut EDS

L'Institut EDS (Institut Hydro-Québec en environnement, développement et société) regroupe des membres de la communauté universitaire, provenant aussi bien de sciences sociales que de sciences dures ou appliquées, qui partagent un intérêt commun pour la recherche et la formation en environnement, développement et société.

Le mandat de l'Institut est de soutenir la recherche pluridisciplinaire et les synergies entre spécialistes, et de promouvoir une vision d'ensemble sur les questions d'environnement dans la société. L'Institut réalise ou facilite des activités visant l'approfondissement et la diffusion des connaissances, dans le domaine de l'environnement et du développement durable. Afin de faciliter l'atteinte de ces objectifs, la structure se veut souple, rassembleuse et ouverte.

La recherche à l'Institut EDS

Les recherches menées à l'Institut s'articulent autour de quatre thématiques : 1) Atténuation, vulnérabilités et adaptation aux changements climatiques; 2) Dynamique et gouvernance de la biodiversité; 3) Disponibilité et gestion des ressources hydriques; et 4) Stratégies du développement durable. Ces thématiques s'inscrivent dans les champs d'activités prioritaires en environnement et développement durable identifiés dans le plan de développement de la recherche 2006-2010 de l'Université Laval, institution d'attache de l'Institut EDS.

Les *Cahiers de l'Institut EDS* publient quatre séries consacrées spécifiquement à chacune de ces thématiques et rendent compte des résultats des recherche des membres de l'Institut, notamment celles développées dans le cadre des projets qu'il finance.

Site Internet : www.ihqeds.ulaval.ca

Coordonnées de l'Institut EDS
Institut Hydro-Québec en environnement, développement et société
2440, Pavillon des Services, boul. Hochelaga, local 3800
Université Laval, Québec, G1V 0A6
Téléphone : (418) 656-2723
Télécopieur : (418) 656-7330
Courriel : ihqeds@ihqeds.ulaval.ca

Concept et mise en page : Ariane Gagnon-Légaré

Clémence Mallatrait

Clémence Mallatrait est allocataire de recherche en science politique et en troisième année de doctorat à l'Université Jean Moulin Lyon III. Elle y enseigne l'«analyse des risques» en troisième année de licence droit-science politique dans cette même Université. Elle est également chercheure associée à l'Institut Hydro-Québec en environnement, développement et société (Institut EDS), et est rédactrice de la rubrique «changements climatiques» pour *Objectif Terre*, une revue produite par l'Observatoire de l'écopolitique internationale (basé à l'Institut EDS), pour le compte de la Francophonie. Elle mène enfin de nombreuses missions d'expertise sur l'environnement et des études de sécurité internationale, entre autres auprès de l'État major de la marine française, de l'OCDE et de la région Rhône-Alpes. Elle vient de publier son premier livre, *Éléments pour une approche géopolitique de l'Océanie*, et a reçu les prix de l'Amiral Daveluy et du Gouverneur militaire de Lyon pour cette étude.

Pour joindre l'auteure

Bureau : 243 rue Vendôme, 69003 Lyon - FRANCE
Téléphone : 06.68.33.02.39
Courriel : clemencemallatrait@hotmail.com

Résumé

L'environnement devient un véritable enjeu de sécurité humaine, politique et géopolitique. Ce texte cherchera à identifier quelles sont les formes des changements climatiques auxquelles on attribue des conséquences sur la sécurité humaine, conséquences qui peuvent mettre à mal la stabilité étatique et régionale.

Forte d'une étude de cas spécifique se concentrant sur l'Océanie, cette analyse cherchera à démontrer quels sont les enjeux scientifiques soulevés, les dispositions politiques prises par chacun des États pour faire face à des paradigmes sécuritaires environnementaux, et quelles sont les mesures de coopération prises au niveau régional pour anticiper la menace climatique.

Cette étude aura pour but de déterminer si une coopération, telle qu'elle se constitue en Océanie, région particulièrement fragilisée par les variations climatiques, est un levier efficace de lutte contre le réchauffement climatique. Enfin, le réchauffement climatique en tant que nouvelle variable sécuritaire régionale, devient-il un enjeu fédérateur de coopération entre les États de la région?

Table des matières

Résumé—4

Introduction—5

Description de l'objet d'étude : l'Océanie, les menaces climatiques et leurs mesures de sécurisation régionales—5

- L'Océanie insulaire : entre fragmentation et disparités—5
- Les enjeux du changement climatique pour la sécurité régionale : trois sources d'insécurité identifiées et les politiques de sécurisation subséquentes —7
  - *1. Fragilités des écosystèmes marins : l'incidence du changement climatique sur la pêche—7*
  - *2. Changement graduel des régimes de précipitations et des évènements climatiques extrêmes—8*
  - *3. L'eustatisme et les conséquences supposées d'une élévation du niveau des mers—9*
- Conclusions liminaires—10

Formulation des hypothèses—11

Analyse—11

Conclusion—14

Notes—15

Bibliographie—16

Autres références consultées—16

Les enjeux du changement climatique sur la politique régionale de sécurité en Océanie*

Introduction

L'Océanie, continent fragile, présente de nombreuses faiblesses, la poussant en marge de la mondialisation. Repliées sur elles-mêmes, les sociétés qui la composent s'égrènent sur cette vaste zone maritime et subissent leur manque d'unité politique, socio-économique et géographique par une réelle difficulté à faire face aux problèmes qu'elles rencontrent. Le cinquième continent commence à subir les affres du changement climatique, qui met en péril la sécurité des peuples des micro-États. Réduction des ressources halieutiques, cyclones et tempêtes tropicales, et élévation du niveau de la mer sont trois des variations environnementales considérées par les gouvernements comme étant des enjeux de sécurité importants.

Pour pallier le manque d'unité des peuples précédemment évoqué, et pour faire face à la menace climatique omniprésente, des mécanismes de coopération sont mis en vigueur, cherchant à résoudre les problèmes identifiés comme étant des conséquences du changement du climat dans la région. Cependant, ces mécanismes de coopération, s'ils cherchent à répondre à des problématiques environnementales qui touchent la région océanienne, ne tendent pas toujours vers un seul but aux bénéfices globaux de tous les États de la région. Si la lutte contre les changements climatiques est un argument fédérateur de l'ensemble des États insulaires, on ne pourrait pas parler pour autant de régionalisme et d'identité océanienne.

Problématique : Les politiques de sécurité régionale environnementales en Océanie peuvent-elles être considérées comme des modèles de coopération pour lutter contre le changement climatique et pourquoi?

Hypothèses : Ce modèle de coopération régional fonctionne-t-il parce qu'il permet à chacun des acteurs de retirer des bénéfices de leurs engagements de sécurisation face à la menace climatique? Le fonctionnement de ce modèle de coopération régional est-il garanti par les réseaux de coopération régionaux (*Pacific Islands Forum Fisheries Agency* (FFA), Forum des îles du Pacifique, Communauté du Pacifique…)? Est-ce que l'hégémon australien force à la coopération?

Méthode : Pour résoudre ces hypothèses et apporter une réponse à la problématique, il sera question d'utiliser la méthode comparée, de mettre en exergue les éléments positifs récurrents et de voir quels sont les éléments négatifs mettant en péril la coopération régionale?

Description de l'objet d'étude : l'Océanie, les menaces climatiques et leurs mesures de sécurisation régionales

L'Océanie insulaire : entre fragmentation et disparités

L'Océanie concentre les visions sublimées des îles paradisiaques héritées des navigateurs du XVIII^{e} siècle. Au-delà du mythe du bon sauvage rousseauiste, vivant dans des atolls aussi beaux qu'isolés, la réalité est tout autre. De cette immense zone maritime émanent disparités, fragmentation et dispersion.

Cet espace regroupe une série de contrastes. Le peuplement des îles, les mœurs et coutumes des peuples, ainsi que les ressources naturelles sont autant de catalyseurs des différences. Les divers sous-ensembles n'ont finalement pour point commun que d'appartenir à la plus grande zone océanique

* Ce texte a été présenté lors du 2^{e} atelier annuel sur les femmes et la sécurité internationale, qui a eu lieu du 8 au 10 mai 2009, à Québec (Québec, Canada).

du monde. L'Océanie associe de très grandes îles : Australie, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Îles du sud et du nord de la Nouvelle-Zélande, et d'autres, très petites, situées dans le Pacifique central et oriental.

Penser ce vaste environnement maritime nécessite de raisonner en termes d'espacement. Les îles sont séparées les unes des autres par de longues distances. Il en résulte de grandes disparités culturelles, ethniques, climatiques, économiques et politiques. Ce sont près de 500 000 km de terres émergées qui s'égrènent sur 27 millions de km d'océan.

Disparités culturelles et ethniques liées aux cultures et à l'histoire coloniale de chacune des îles. Comme le souligne Élise Huffer, le partage historique en sous-régions « a contribué à masquer la cohérence culturelle du Pacifique, en effaçant la mémoire des relations et échanges entre archipels lointains, que l'on redécouvre peu à peu à travers l'archéologie et l'étude des traditions orales »[1].

Disparités climatiques liées à l'isolement, à la fragilité d'îles soumises à des cyclones, tempêtes tropicales, l'élévation du niveau des mers, mais également aux différences des ressources maritimes exploitables et aux moyens dont dispose chacune des îles pour pallier ses besoins.

Disparités économiques marquées par l'écart très important entre l'Australie, la Nouvelle-Zélande, la Nouvelle-Calédonie d'une part, et tous les autres micro-États d'autre part. L'Australie et la Nouvelle-Zélande, même si elles restent des leaders économiques dans la région, ne peuvent insuffler seules le dynamisme nécessaire à une zone dont l'économie reste globalement atonique. Le concours de puissances régionales et extrarégionales reste nécessaire : la France, les États-Unis (malgré une faible priorité de cette zone pour la politique américaine), la Chine (soucieuse de créer une parentèle et de contrer les « offensives diplomatiques » taïwanaises dans la région).

Enfin, diversités institutionnelle et politique liées aux divers statuts politiques. Comme le souligne Bruno Gain, « il existe en effet dans cette zone toute une gamme de situations : États indépendants, mais librement associés à un autre (îles Cook, Niue) ; territoires dotés d'une autonomie plus ou moins grande, mais placée sous la souveraineté d'un État (collectivités françaises ; Tokelau, rattachées à la Nouvelle-Zélande ; Guam, Commonwealth des Mariannes du Nord et Samoa américaines, relevant des États-Unis) ; et enfin possessions et dépendances qui sont les derniers vestiges de la présence coloniale à l'instar de Pitcairn (Grande-Bretagne), Norfolk (Australie) ou de Wake et Johnston (États-Unis) »[2].

Pour reprendre les mots de Joël Bonnemaison et Jean Freyss, « l'exception insulaire apparaît, à l'heure de la mondialisation, une réalité singulièrement fragile. Les îles du Pacifique sont sans doute, de tous les mondes insulaires, les plus exposées aux changements sociaux, économiques et culturels »[3]. En marge de la mondialisation, excentrées des principaux flux maritimes du Pacifique, les îles voient leur intégrité compromise dans le circuit économique mondial par la pauvreté ou les difficultés d'exploitation des ressources de leur zone maritime, mais plus encore par les modifications du climat auxquelles elles sont particulièrement sensibles.

En effet, la majorité des habitants des micro-États océaniens vivent des ressources de la mer. Les écosystèmes sont rendus fragiles par les variations de température de l'océan, par la migration et la diminution de certaines espèces de poissons, problèmes liés à la surpêche et aux migrations, notamment des espèces de thonidés dont la région est riche. Viennent ensuite les problèmes liés aux catastrophes naturelles. Les cyclones et tempêtes tropicales, si fréquentes dans la région et qui détruisent une grande part des habitations et infrastructures, ne font que renforcer la fragilité économique de ces États qui peinent à assurer leur subsistance. Enfin se pose un problème tout à fait nouveau au niveau international : la disparition géographique d'un État. L'eustatisme menace en effet certaines îles tels le Vanuatu ou les îles Marshall, causant la migration forcée de nombreux insulaires.

Le quatrième rapport d'évaluation du GIEC est, à ce sujet, particulièrement éloquent. Portant sur les impacts, l'adaptation et la vulnérabilité au changement climatique, le seizième chapitre

évoque les problématiques environnementales que rencontrent les petites îles du Pacifique[4]. Il sera donc question, dans cette étude, de se concentrer sur trois cas identifiés dans le quatrième rapport d'évaluation du GIEC, à savoir : la fragilité de l'écosystème marin, les cyclones et l'eustatisme.

Les enjeux du changement climatique pour la sécurité régionale : trois sources d'insécurité identifiées et les politiques de sécurisation subséquentes

1. Fragilités des écosystèmes marins : l'incidence du changement climatique sur la pêche

Identification de la menace : l'Océan Pacifique Sud est la plus grande réserve halieutique au monde, du fait de la grande quantité des thonidés qu'elle accueille. Comme il l'a été mentionné lors de la 6e conférence des directeurs des pêches de la Communauté du Pacifique Sud, l'une des principales menaces qui pèsent sur les secteurs de la pêche et de l'aquaculture en Océanie Est « la modification de la répartition et de l'abondance des thonidés »[5], due aux changements de température et de courants dans l'océan, et la teneur en oxygène dans certaines zones du Pacifique tropical. Et de poursuivre : « Si l'étendue de ces effets reste inconnue, les premières analyses indiquent que certains pays pourraient connaître de grands changements dans leurs stocks de thonidés du fait de la modification des modes de migrations »[6].

Eu égard aux espèces présentes, les scientifiques estiment que les stocks sont plus ou moins en danger. Mais certaines espèces, à l'exemple des espèces de thon encore abondamment présentes (tels la bonite, le thon jaune, le thon obèse et le germon), souffrent de l'activité de surpêche dans la région. Les statistiques sont formelles. Depuis la fin des années 1990, la capture de thon ne cesse d'augmenter.

Aujourd'hui, la pêche thonière dans l'océan Pacifique occidental et central est très diversifiée, regroupant les entreprises artisanales des pêcheurs océaniens dans les eaux côtières, et les grandes entreprises industrielles de pêche à la senne, à la canne et à la palangre, tant des les zones économiques exclusives des petits États que dans les eaux internationales. Ces réserves abondantes suscitent la convoitise des flottes de pêches de plus en plus nombreuses et sophistiquées. S'il n'est pas encore question de surpêche, elle s'annoncera pour bientôt si des mesures ne sont pas prises. Ce qui renforcera la difficulté des pêcheurs océaniens à disposer de moyens suffisants pour aller chercher les ressources encore disponibles. Le thon est un poisson fortement migrateur et la quasi-totalité des États de la région sera concernée. Des mesures à l'échelle régionale s'avèrent nécessaires.

Autres menaces identifiées liées à l'écosystème marin: le déclin des récifs coralliens malmenés par l'acidification de l'océan, l'augmentation probable du niveau de la mer et la houle, beaucoup plus forte, et le déclin d'autres pêcheries côtières, notamment liées à la réduction des mangroves et des herbiers qui abritent ces espèces. Ce sont autant de facteurs renforçant la vulnérabilité des États insulaires et mettant en péril la survie économique d'une région vivant majoritairement des ressources de la mer.

Mesures de sécurisation : conscients de l'enjeu majeur que représente une gestion durable des ressources de la mer, les États océaniens ont mis en place depuis la fin des années 1970 des instances de coopération interétatiques, signe d'une incontestable cohésion et d'une volonté de fournir les efforts requis pour préserver leurs ressources. Les groupes environnementaux locaux, nationaux et internationaux ont poursuivi des programmes d'éducation visant à protéger les récifs, coraux et autres ressources océaniques, nécessaires aux moyens de survie et d'existence de nombreux Océaniens. Il existe de nombreux traités pour le développement durable, à l'exemple du *Conservation Reform Act* (1990) et du *Ressources Management Act* (1991) qui soulignent les initiatives des États agissant en faveur du développement durable[7].

Parmi les nombreux acteurs en présence, il convient de différencier les principales organisations à vocation régionale, que sont la Communauté du Pacifique et le Forum des îles du Pacifique. La Communauté du Pacifique, ex-Communauté du Pacifique Sud, fut fondée en 1947, lui valant le titre de plus ancienne organisation régionale au monde. Elle rassemble l'ensemble des États de la région

du Pacifique Sud, dont des États qui disposent encore d'une politique de tutelle. Cette organisation intervient essentiellement dans les domaines techniques de préservation des ressources marines. Le Forum des îles du Pacifique, créé en 1971, a des objectifs sensiblement différents et ambitionne l'intégration économique de la zone. Aussi, cette organisation de coopération régionale, qui regroupe les 16 pays indépendants et territoires associés d'Océanie, a pour objectif principal de veiller à la protection de l'activité économique de la région.

L'une des agences du Forum, l'Agence des pêches, a pour vocation de réguler les activités de pêches, prévenir et agir en conséquence des activités illégales de surpêche et pollution marine, et de surveiller toutes activités dans les zones maritimes des États océaniens. Le *Vessel Monitoring System*, système de surveillance radar des navires licenciés, symbolise cette coopération océanienne en matière de protection de l'environnement marin. En effet, le recoupement des données entre zones maritimes voisines permet un suivi intégral des activités de pêche des navires, et leur arraisonnement en un temps restreint. La majorité des États insulaires ne disposant pas de moyens de sauvegarde, l'Australie, la France et, moindrement, la Nouvelle-Zélande fournissent l'essentiel des moyens navals et aériens pour l'intervention en cas de non-respect des normes de pêche. Les moyens des pays moteurs sont mis au service des petits États peinant à assurer seuls la surveillance de leur vaste zone maritime.

Promouvoir le développement durable, encourager une croissance économique durable même si celle-ci reste faible à l'échelle mondiale et œuvrer conjointement en faveur d'un mode de gestion global des problèmes communs à tous ces États, telle est la réponse conjointement apportée pour la sécurisation nécessaire du vivier économique de la région.

2. Changement graduel des régimes de précipitations et des évènements climatiques extrêmes

Identification de la menace : Selon l'Organisation météorologique mondiale (OMM), les cyclones tropicaux naissent dans les zones de très basse pression. Ils se forment au-dessus des eaux chaudes des régions tropicales ou subtropicales où se constituent d'énormes masses tourbillonnantes de vent et d'orages qui s'étendent sur des centaines de kilomètres. Les vents peuvent atteindre 200 km/h, voire d'avantage. Les vagues de vent et les basses pressions associées aux cyclones génèrent un déferlement sur les côtes, et d'énormes masses d'eau se déversent sur les rivages, leur violence dévastant tout sur leur passage[8].

Le quatrième rapport d'évaluation du GIEC de 2007, portant sur les changements climatiques, constate une augmentation de la fréquence des phénomènes extrêmes depuis les années 1970, fréquences des cyclones qui n'aura de cesse de croître dans les années à venir, eu égard aux variations de température constatées dans la région océanienne[9].

Les cyclones tropicaux et l'augmentation des précipitations sont particulièrement redoutés par les insulaires en raison des dégâts matériels catastrophiques qu'ils causent : pluies torrentielles générant des inondations, vents violents et dévastateurs. De très nombreux rapports d'experts en météorologie expliquent que les variations de température dans la zone conduisent à une augmentation des évènements climatiques extrêmes.

Le cyclone le plus important ayant frappé le Pacifique Sud fut le cyclone Zoé en décembre 2002. Ayant touché particulièrement les îles Salomon et Tuvalu, avec des pointes de vent à 290 km/h, il n'a pour autant fait aucune victime. En revanche, il a affecté près de 1700 personnes, et dévasté totalement les habitations de l'île Tikopia, dans l'archipel des Salomons, et 90 % de celles de l'île d'Anuta, dans la même province de Temotu. Quant au Vanuatu, il a été totalement inondé par l'eau de mer[10]. Autres catastrophes cycloniques analogues : Heta a touché le 28 décembre 2003 les îles Samoa, Tonga, Niue et les îles Samoa américaines, faisant trois morts, de nombreux blessés, et laissant surtout près de 170 millions de dollars US de dégâts. Le cyclone Erica en mars 2003 a touché la Nouvelle-Calédonie, fait deux morts, détruit près de 3000 habitations et causé pour 47,7 millions d'euros de dégâts. D'autres cyclones se sont produits dans la zone : Tonga (cyclone Waka) en décembre 2001, au Vanuatu (cyclone Ivy) en février

2004 et aux îles Cook (cyclones Meena, Nancy, Olaf et Percy en février 2005).

L'activité cyclonique est suffisamment intense dans la région pour que les dommages causés soient un obstacle difficilement surmontable par la faible activité économique de la région. Aussi, souvent l'aide internationale et les pays leaders de la zone se doivent d'intervenir pour redonner à ces peuples un cadre de vie acceptable. Comme le soulignent les conclusions du Rapport Webster *et al.*, intitulé « *Changes in Tropical Cyclone Number, Duration, and Intensity in a Warming Environment* », les données globales indiquent une tendance vers des ouragans plus fréquents et intenses dans les 30 ans à venir, données corroborées par les résultats de l'évaluation régionale récente. Cette tendance n'est pas sans lien avec les récentes simulations des modèles climatiques mentionnant qu'un doublement de CO_2 pourrait augmenter la fréquence et l'intensité des cyclones, bien que l'attribution des tendances de 30 ans exige une compréhension plus profonde du rôle des ouragans dans la circulation générale de l'atmosphère et de l'océan[11].

Mesures de sécurisation : Afin de « coordonner et de rationaliser l'aide civile et militaire aux États et territoires du Pacifique insulaire victimes de catastrophes naturelles », les accords tripartites FRANZ ont été instaurés le 22 décembre 1992, à Wellington. Symbole de coopération des trois piliers de la région que sont l'Australie, la Nouvelle-Zélande et la France, ces accords ont été adoptés afin de renforcer le potentiel d'intervention visant à porter secours aux populations sinistrées.

Ces accords ont prouvé leur efficacité, voire leur indispensabilité, lors des évènements précédemment cités, dont la liste exhaustive est la suivante : à Tonga (cyclone Waka) en décembre 2001, à Niue (cyclone Heta), au Vanuatu (cyclone Ivy) en février 2004, à Fidji (inondations) en avril 2004, aux îles Cook (cyclones Meena, Nancy, Olaf et Percy) en février 2005, sur l'île d'Ambrym (pluies acides) en mars 2005, aux îles Salomon (tsunami) en avril 2007 et en Papouasie-Nouvelle-Guinée (inondations) en novembre 2007. Lors de leur intervention, les forces de défense et de sécurité australiennes, françaises et dans une moindre mesure néo-zélandaises, portent secours aux populations sinistrées et maintiennent une structure de veille afin de prévenir au mieux les évènements climatiques extrêmes. Les accords FRANZ symbolisent cette volonté de coopération régionale à vocation humanitaire et de protection territoriale et économique.

3. L'eustatisme et les conséquences supposées d'une élévation du niveau des mers

Identification de la menace : le premier élément important, qu'il convient de mentionner pour définir l'eustatisme, est que l'augmentation du niveau des mers est hétérogène dans le temps et suivant les zones géographiques. Ce serait un raisonnement trop rapide que d'affirmer des mers du monde qu'elles s'élèveraient toutes et de manière homogène si les glaces polaires venaient à fondre. Les phénomènes d'oscillation, tel El Nino, viennent contrecarrer les assertions homogènes et globales. On dénombre donc deux facteurs majeurs d'élévation du niveau des mers : les variations de température et de salinité des mers qui induisent une variation du volume des océans, et une variation des masses d'eau dans l'océan liée aux échanges avec les réservoirs continentaux, glaciers de montagne et calottes polaires (hors Arctique).

D'après le quatrième rapport du GIEC suscité, l'augmentation de la production des gaz à effet de serre contribuerait à l'augmentation de température dans certaines régions du globe, et l'une des conséquences de cette augmentation serait une élévation du niveau des mers par endroits. Deux projets, DINAS-COAST (*Dynamic and Interactive Assessment of National, Regional and Global Vulnerability*)[12] et SURVAS (*Synthesis and Upscalling of sea-level Rise Vulnerability Assessment Studies*)[13], ont pour vocation de dresser une liste, la plus exhaustive possible, des pays qui risqueraient d'être touchés par la hausse du niveau des mers, et de fournir des dossiers de recension d'informations solides à l'attention des décideurs. Robert G. Nicholls, l'auteur prolifique de SURVAS, ne cesse d'alimenter les travaux du GIEC. Il prétend que les niveaux de la mer ont globalement augmenté de 10 à 25 cm pendant le 20e siècle. Cette hausse

pourrait s'accélérer pendant le 21e siècle en raison du changement climatique, si les taux d'émissions de gaz à effet de serre et des aérosols restent constants. Le GIEC a évalué que la hausse globale des mers de 1990 à 2100 se situerait entre 23 et 96 cm (Warrick *et al.* 1996)[14].

L'altitude maximale de l'archipel de Tuvalu est de 5 m au-dessus du niveau de la mer. Si la tendance d'élévation du niveau de l'océan dans cette région devait se confirmer, ce serait une bonne partie du territoire tuvaluan qui disparaitrait, voire la totalité de ce territoire, dans les cinquante années à venir. Autres facteurs de vulnérabilités de l'île de Tuvalu : le caractère insulaire lui confère un isolement relatif, elle est de petite taille avec des ressources naturelles en quantité réduite, ses infrastructures sont fragiles, et ses facteurs la rendent encore plus vulnérable face aux évènements extrêmes.

Pour conclure, les habitants de ces pays qui sont en grande partie ou entièrement composés d'atolls et des îles basses se retrouveront dans une position catastrophique et deviendront des « réfugiés de l'environnement » (Don Garden *et al.*, 2005)[15].

Mesures de sécurisation : Certains Tuvaluans ont effectivement commencé à migrer, leur île ne leur permettant plus de leur assurer un avenir sécurisé. Les eldorados océaniens sont évidemment l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Face à cette probable arrivée de migrants en provenance d'un État en passe de ne plus exister, le gouvernement de l'ancien ministre John Howard a décidé de refuser leur accueil. Le gouvernement australien avait rejeté toutes les demandes des États Pacifique concernant l'accueil de leur ressortissant, si leur île venait à être submergée.

Ce sera finalement la Nouvelle-Zélande, par l'instauration d'une politique d'immigration spécifique appelée *Pacific Access Category,* qui acceptera d'accueillir régulièrement par petits groupes la population de Tuvalu sous certaines conditions : être âgé de 18 à 45 ans, parler anglais, témoigner d'une opportunité d'embauche à temps plein en Nouvelle-Zélande, disposer d'un « sain » état de santé et ne pas avoir de précédents avec l'État de Nouvelle-Zélande. Si ce programme ne fait pas montre d'une philanthropie exacerbée à l'égard des plus âgés, des non-anglophones ou des malades, il reste une avancée notoire en matière d'accueil des réfugiés, permettant l'accueil progressif d'une population dans des conditions non conflictuelles en anticipant une issue fatale.

Par ailleurs, cette vision idéaliste ne doit pas apparaître comme trop simpliste. Il se trame derrière cette offre néo-zélandaise, une communication très habile de l'Alliance des petits États insulaires ou AOSIS. L'AOSIS est une coalition de 42 pays, petites îles et pays côtiers plats, pour la plupart membres du G77, particulièrement vulnérables à l'augmentation du niveau des océans. Ils sont unis par la menace à leur survie que représente le changement climatique et adoptent fréquemment des positions communes dans les négociations[16]. Fonctionnant sur la base de la consultation et du consensus, elle n'a ni charte, ni secrétariat, ni budget, tout comme, et il est important de le souligner, le Forum des îles du Pacifique ne présente ni charte, ni traité, ni accord international ni règle écrite. Seule la voie du consensus est ouverte aux négociations. L'AOSIS joue un rôle important dans les négociations internationales sur le climat.

En dépit de la part communicationnelle, il faut néanmoins concéder que l'accueil de réfugiés n'est pas sans risque pour la stabilité interne d'un État et peut constituer ainsi le point d'achoppement de tensions sociales subversives. Vraisemblablement, cette crainte aurait dissuadé l'Australie et créé une absence de consensus régional concernant cette variable. Dans le cas de ces premiers réfugiés de l'environnement, il s'agit d'accueillir et d'intégrer *ad vitam aeternam* non seulement un peuple et ses biens, mais des coutumes et une culture. À l'instar de la Nouvelle-Zélande, il est nécessaire d'anticiper pour préalablement créer des conditions favorables d'accueil.

Conclusions liminaires

À chacune des menaces liées au changement climatique correspond une réponse, qui à degré variable, concerne la sphère régionale et appelle une forme de coopération. Le tableau ci-contre permet de visualiser à quel type de menace répondent les politiques régionales de sécurisation instaurées, et

comment celles-ci trouvent leur justification parmi les acteurs concernés.

Formulation des hypothèses

1. Ce modèle de coopération régional fonctionne-t-il parce qu'il permet à chacun des acteurs de retirer des bénéfices de leurs engagements de sécurisation face à la menace climatique?
2. Le fonctionnement de ce modèle de coopération régional est-il garanti par les réseaux de coopération régionaux (FFA, Forum des îles du Pacifique, Communauté du Pacifique…)?
3. Est-ce que l'hégémon australien, dont dépendent les États océaniens, force la coopération?

Analyse

Quels sont les éléments-clés d'une coopération régionale réussie en matière de lutte contre les changements climatiques?

1. Ce modèle de coopération régional fonctionne-t-il parce qu'il permet à chacun des acteurs de retirer des bénéfices de leurs engagements de sécurisation face à la menace climatique?

Tableau 1: Menaces auxquelles répondent des politiques régionales de sécurisation et justification de ces politiques par les acteurs concernés.

Enjeux en amont : Trois cas identifiés d'insécurité liés au changement climatique	Enjeux en aval Les politiques de sécurisation et coopération régionale polymorphe	Facteur de coopération ou de dissension ? Les acteurs en présence	Logique d'appartenance identitaire, logique d'utilité ou logique de puissance
Fragilisation des écosystèmes marins	Système de coopération mis en place au niveau de la **gestion durable des ressources** (FFA, Forum des îles du Pacifique…) et coordination des efforts de défense et de **sauvegarde maritime** des espaces maritimes (ZEE). **Préservation de l'activité économique régionale**	Coopération régionale entre les États insulaires et extra-régionaux lorsque des puissances externes interviennent, à l'instar de la France ou de l'UE concernant la pêche au thon.	**Utilité économique**, car impact sur les productions. Réseaux garants des flux de développements. **Logique d'utilité** et coopération pour un gain absolu pour chaque État investi : préserver l'équilibre économique global et les politiques de développement. **Coopération pour gérer les intérêts propres et communs**.
Cyclones	Séries de cyclones qui ont frappé l'Océanie et auxquels les accords FRANZ ont apporté secours aux pays et **aide à la reconstruction** pour **la préservation de** l'activité économique régionale.	Coopération entre l'Australie, la France et la Nouvelle-Zélande, et les pays touchés.	Réseaux garants des flux de développement. **Logique d'utilité** et coopération
Eustatisme : Premier cas au monde d'un peuple dont l'État disparaît. Tuvalu appelé à disparaître à l'horizon 2025, entraîne déjà la migration d'un millier de Tuvaluans.	Migration totale envisagée des résidents de Tuvalu d'ici 2025 a conduit l'Australie à **refuser l'accueil des réfugiés**, et la Nouvelle-Zélande à accepter leur accueil sous condition (*Pacific Access Category*)	Refus de l'Australie sous le gouvernement de John Howard et acceptation partielle de la Nouvelle-Zélande. Pas de dissension. Programme = progrès dans les politiques de mouvements migratoires. Reste qu'il est partiel.	Australie : **Logique d'utilité et prééminence de l'intérêt de l'État** concerné et de ce qu'il estime bon pour sa sécurité . Nouvelle-Zélande : **Consensus** et voie médiane par la négociation.

Pour répondre à cette question, il s'agira de reprendre les éléments-clés de la réussite de la coopération régionale précédemment identifiés :

Fragilisation des écosystèmes marins : Comme nous l'avons vu, la fragilisation des écosystèmes marins met en péril la situation économique déjà précaire des micro-États. La préservation de cet écosystème passe par une meilleure connaissance scientifique du milieu marin, par une gestion raisonnée des ressources de la mer et par une police maritime et une surveillance des zones maritimes efficaces. Préserver cet écosystème revient à protéger les ressources maritimes des pêcheurs océaniens (qui constituent la majorité des travailleurs insulaires) et l'ensemble de l'économie lié à la pêche. Et pour préserver cet environnement marin, les politiques régionales de gestion des pêches à l'instar de la FFA s'avèrent efficaces, car elle est le fait de tous ces États réunis pour soutenir ensemble la cause d'une gestion durable des ressources.

Pour les deux leaders économiques de la région que sont l'Australie et la Nouvelle-Zélande, agir pour préserver les ressources de la mer revient à garantir un équilibre économique relatif, et ainsi se préserver d'une politique de soutien régionale qu'elles ne pourraient assumer. Investir avec la France dans des moyens de surveillance efficaces (patrouilles de surveillance maritime et systèmes de contrôle des navires - *Vessel Monitoring Systems*) en les mettant à disposition des États insulaires demande un effort moins important que de devoir pallier une éventuelle crise économique majeure. Il est important de préciser ici que l'Australie et la Nouvelle-Zélande sont les premières contributricess d'aide dans la région.

D'après la théorie « donnant-donnant » d'Axelrod[17], la coopération dans une situation d'urgence, telle qu'ici la disparition de certaines espèces de thons et la diminution des ressources pélagiques disponibles, alliée à la préservation de l'environnement est efficace puisque les acteurs misent sur le long terme et évaluent les conséquences de leur action sur le long terme, à savoir la préservation des ressources pour une exploitation durable, nécessaire à la pérennité de l'économie régionale.

Phénomènes climatiques extrêmes : Il en va de même pour les phénomènes climatiques extrêmes. Les accords tripartites FRANZ symbolisent cette volonté des États d'aider à la reconstruction des petits États victimes de catastrophes, bien entendu pour apporter l'aide humanitaire immédiatement requise, mais également pour favoriser la reconstruction des infrastructures nécessaires à l'activité sociale, économique et administrative des États. Pour des États qui vivent pour une part importante du tourisme, la dévastation de leur environnement représente la perte d'une source de revenus importante, surtout pour des îles incarnant des espaces naturels paradisiaques. Et là encore, un risque de perturbation de l'équilibre régional, que les puissances de la région souhaitent parer afin d'éviter d'assumer les répercussions sur le long terme.

Eustatisme : dans le cadre de l'eustatisme, la logique d'utilité se situe dans deux sphères tout à fait différentes. Nous avons un État en situation de disparition géographique, dont la survie des habitants dépendra à long terme de la capacité d'accueil de pays « voisins ». Seuls pays capables d'absorber un flux d'immigration important (il s'agit de près de 12 000 Tuvaluans) : l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Face à ce problème, deux logiques différentes et un point de convergence : le gain. L'ancien gouvernement australien de John Howard s'opposait formellement à l'accueil de Tuvaluans, craignant pour l'équilibre social. La Nouvelle-Zélande, quant à elle, consent à accueillir progressivement la population tuvaluane, mais sous condition (*Pacific Access Category* ou PAC). Nous reviendrons sur le cas de l'Australie dans la partie suivante. En revanche, pour la Nouvelle-Zélande, là encore une logique d'utilité : l'accueil de Tuvaluans qui seront capables de s'intégrer facilement et qui apporteront une force de travail (de jeunes anglophones avec un contrat de travail). En retour de cette ouverture saluée de ses frontières, elle prend une position tout à fait novatrice et diplomatiquement soutenue d'une politique d'immigration progressive et garante de la sécurité civile pour sa population et les nouveaux arrivants. Les retombées diplomatiques

sont importantes et teintent positivement l'action du gouvernement à l'endroit de l'État de Tuvalu.

Réponse à la première hypothèse : la menace climatique, sous ses trois formes évoquées, a des conséquences différentes sur chacun des États concernés. L'intérêt à coopérer pour résoudre les problèmes sécuritaires induits par cette menace différera d'un État à l'autre. Les acteurs de cette cohésion régionale en matière de lutte contre l'environnement ont donc intérêt à coopérer. C'est en cela que nous pouvons parler d'une logique d'utilité qui meut chaque acteur à coopérer par le biais d'instances régionales ou d'accords multipartites.

À l'exemple de la PAC, signe de sa volonté d'ouvrir ses frontières et d'accueillir les Tuvaluans, et « soulageant » ainsi l'Australie des moralités faites par les autres États, la Nouvelle-Zélande pourrait espérer tirer un double bénéfice de cette politique outre le bénéfice diplomatique évoqué : elle se voit assurée d'une coopération en retour avec le pilier de la région, l'Australie, et prend de surcroît un poids politique et diplomatique beaucoup plus important aux côtés de l'Australie.

2. Le fonctionnement de ce modèle de coopération régional est-il garanti par les réseaux régionaux (FFA, Forum des îles du Pacifique, Communauté du Pacifique…)?

En quoi les institutions transnationales, intergouvernementales et régionales favorisent-elles la coopération? D'après John Mearsheimer, référant à Haas, Keohane et Levy, les institutions favorisent la coopération en : 1. permettant un espace d'interactions suffisant dans le temps et les potentialités, ce qui permet un exercice plus libre du « donnant-donnant », 2. en optimisant la connaissance de l'environnement liée à une émulation et un échange d'informations, 3. en créant des liens entre ces domaines d'interaction, et 4. en facilitant les négociations[18]. Cette approche définissant l'institutionnalisme libéral s'applique tout à fait au cas précédemment évoqué : qu'il soit question du Forum des îles du Pacifique, de la FFA ou des accords FRANZ, les négociations sont facilitées par les débats et la prise en compte des besoins des États tout en répondant à des problématiques régionales plus globales, en outre ici en cherchant à gérer la menace des changements climatiques pesant sur les micro-États insulaires.

Il est toutefois important de rappeler que les politiques de régionalisation du Forum et de la Communauté du Pacifique Sud se font par la voie du consensus. Ni traité, ni charte ne viennent asseoir les décisions prises. Pour reprendre les mots de François Taglioni, « la construction régionale dans l'Océanie relève plus d'une démarche néolibérale, visant à collaborer par le biais d'une organisation régionale à vocation d'intégration économique (le Forum), plutôt que par une démarche constructiviste (Husserl, 1995) qui se fonderait sur une identité régionale forte »[19]. En d'autres termes, les politiques de régionalisation, ici de sécurisation face aux changements du climat, se fondent d'avantage sur des considérations économiques raisonnées que sur un régionalisme et une identité culturelle à proprement parler (Taglioni, 2004). Les réseaux sont donc les garants du flux de développement (Keohane et Nye, 2001 :246).

Il est important de souligner qu'à chaque menace et problème liés aux changements du climat répond une aide et une solution prise au niveau régional, et un effort mutualisé entre deux ou plusieurs États. Et il est à constater qu'à chaque fois, pour les trois menaces, cet effort s'avère payant : la lutte contre la surexploitation des ressources et la mutualisation des efforts de surveillance maritime est efficace et prometteuse, l'aide à la reconstruction suite aux évènements climatiques extrêmes s'avère positive pour l'économie régionale. Quant à l'eustatisme, si la question est beaucoup plus complexe, l'issue provisoire est une avancée considérable en termes de coopération pour l'accueil des réfugiés de l'environnement, et vraisemblablement un modèle à appliquer.

Réponse à la deuxième hypothèse : Sans dire que ce modèle de coopération est absolument et immuablement garanti par les réseaux et accords, il en est du moins grandement aidé. La coopération symbolise un enjeu commun, c'est-à-dire une réponse globale à une menace qui a des répercussions sur toute la sphère régionale. C'est donc admettre

qu'une menace endogène (propre à la problématique environnementale qui se pose en Océanie) concerne globalement ces pays. S'il n'est pas possible de parler de régionalisme au sens culturel, et dénier la construction et le règne de l'État-Nation océanien, l'intérêt national est un « construit » qui « procède d'une certaine perception du problème, elle-même le produit de convictions particulières quant à la nature de la connaissance et des normes pertinentes »[20], perception trouvant des convergences dans celle des autres États.

3. Est-ce que l'hégémon australien, dont dépendent les États océaniens, force la coopération?

Les exemples de l'Australie et dans une moindre mesure de la Nouvelle-Zélande l'attestent : lorsque la stabilité étatique et la sécurité propre à l'État sont en jeu, l'acteur ne devient plus coopérant mais rationnel et se place au centre de ses préoccupations immédiates. Il ne prendra donc pas de décision si celle-ci représente un risque. C'est la théorie avancée par les institutionnalistes libéraux : *"The state and its governing leaders are viewed as rational actors. They do not deliberately make decisions or take moves that result in losses or unacceptable risks for themselves"*[21].

Il s'agit donc pour l'État, en l'occurrence l'Australie, de prévoir le résultat du rapport mutuel (accueil des Tuvaluans) qu'elle estimera être un enjeu pour sa propre sécurité (civile et économique) trop important par rapport aux retombées possibles (essentiellement diplomatiques). Pour reprendre les mots de Philippe Le Prestre, « les critiques de l'approche libérale institutionnaliste soulignent précisément sa tendance à supposer que les accords internationaux reflètent la congruence des intérêts sous-jacents et une définition commune du problème. Les réalistes, en revanche, soutiendraient que les États coopèrent pour des raisons différentes, ce qui peut expliquer le futur sort des accords. Ce à quoi les libéraux institutionnalistes rétorqueraient que, quelles que soient ces raisons, une fois le régime en place, les attentes, les intérêts et les calculs nationaux vont converger et favoriser la prévisibilité des comportements »[22].

Réponse à la troisième hypothèse : La prise de position de l'Australie face à la migration tuvaluane montre qu'il lui possible de s'émarger des problématiques environnementales régionales et d'assumer de faire cavalier seul. L'Australie (sous le gouvernement de John Howard) prouve ainsi que l'intérêt national prévaut quand celui-ci ne lui semble pas s'accorder avec l'intérêt régional dans un processus de coopération. Pour autant, ne pouvant pas se permettre de laisser la région dans en déréliction sans lui porter le secours qu'elle peut apporter, il est également dans son intérêt de relativiser ses aspirations « égoïstes » et ne pas faire valoir que ses intérêts particuliers. On parle donc d'hégémon australien, au sens où la stabilité de la région est en grande partie due à sa présence et qu'elle est la puissance incontestée de la sphère océanienne. Leader, hégémon, puissance insoupçonnée, l'Australie est un élément-clé de l'efficacité des processus de coopération régionaux, permettant ainsi de préserver un équilibre relatif, au bénéfice de tous les États océaniens.

Conclusion

Les politiques de sécurité régionale environnementales en Océanie peuvent-elles être considérées comme des modèles de coopération pour lutter contre les changements climatiques et pourquoi? C'est à cette question centrale qu'il s'agit à présent de répondre, à l'aune de tous les éléments apportés par cette étude.

La coopération en Océanie a trois caractéristiques majeures : 1. l'investissement des États dans le concert régional permet à chacun de retirer des avantages qu'ils estiment suffisants pour continuer à s'investir; 2. ces États prennent ensemble des mesures pour lutter contre des répercussions régionales (l'enjeu est donc commun) des changements climatiques; et 3. la prise en compte des intérêts des États reste prégnante.

Selon Oran Young, la coopération régionale ressemble davantage à « un marchandage institutionnel »[23], autrement dit à une somme d'intérêts particuliers convergeant vers une finalité

commune et partagée, et dont l'investissement pour cette cause commune représente un bénéfice suffisant, acceptable et relatif pour chacun. Il est important de souligner la prise en compte dans l'investissement du degré d'incertitude quant aux résultats de ces interactions. Les bénéfices ne sont pas immédiats et l'investissement est une gageure.

La lutte pour l'environnement est un argument fédérateur dans la mesure où les menaces climatiques touchent les États de la région à des degrés divers, mais avec des problématiques relativement analogues (gestion des ressources maritimes et évènements climatiques extrêmes). La coopération devient un enjeu commun pour les peuples océaniens, l'hétérogénéité, un paramètre maîtrisable à l'échelle régionale, et l'environnement, la nature globale d'un problème pour lequel chacun trouve des intérêts à défendre.

Notes

[1] Élise Huffer, « Pacifique Sud », *L'état du monde, annuaire économique géopolitique mondial 2006,* Paris, La Découverte, 2006, p. 327.

[2] Bruno Gain, « Le Pacifique Sud à l'heure du régionalisme : enjeu pour la France », *Défense,* n°118, novembre-décembre 2005, p. 14.

[3] Joël Bonnemaison et Jean Freyss, « Le Pacifique insulaire. Nations, aides, espaces », *Revue Tiers-monde,* n°149, janvier-mars 1997, p. 7.

[4] IPCC Reports, *Fourth Assessment Report, Working Group II Report, "Impact, adaptation & vulnerability",* Chapter 16 "Small Islands", 2007, pp. 696-716.

[5] « L'incidence des changements climatiques sur la pêche en Océanie », Rapport de travail 4, 6e conférence des directeurs des pêches de la Communauté du Pacifique Sud, 9-13 février 2009, Nouméa, Nouvelle-Calédonie : www.spc.int/mrd.

[6] *Ibid.*

[7] Kevin Hillstrom et Laurie Collier Hillstrom, *Australia, Oceania and Antartica. A Continental Overview of Environmental Issues,* Santa Barbara, Californie, ABC-CLIO, 2003, pp. 226-227.

[8] Cf. Site de l'Organisation météorologique mondiale, www.wmo.int/pages/themes/hazards/index_fr.html. À ce sujet, l'OMM et le Conseil économique et social des Nations unies pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) ont instauré le Groupe d'experts des cyclones tropicaux, organe de coopération ayant pour mission d'instaurer une veille des variations climatiques et de prévenir les phénomènes climatiques et pluviométriques extrêmes. Voir le rapport prévisionnel instaurant la session de prévision des activités du Groupe : « Activités des mécanismes de coopération de la CESAP pour la réduction des risques de catastrophes : Groupe d'experts des cyclones tropicaux », Comité de réduction des risques de catastrophes, Première session 25-27 mars 2009, Bangkok. Enfin, l'OMM a créé une association régionale « Tropical Cyclone Committee for South Pacific and South-East Indian Ocean ».

[9] IPCC Reports, Fourth Assessment Report, Working Group II Report, *"Impact, adaptation & vulnerability",* Chapter 16 "Small Islands", 2007, p.692. Voir également IPCC Technical Paper IV, *Climate Change and Water,* juin 2008, p.15: *"In the tropical South Pacific, small islands to the east of the dateline are highly likely to receive a higher number of tropical storm during an El Niño event compared with a La Niña event and vice versa (Brazdil* et al.*, 2002). Observed tropical cyclone activity in the South Pacific east of 160°E indicates an increase in level of activity, with the most active years associated with El Niño events especially during the strong 1982/1983 and 1997/1998 events (Levinson, 2005).Webster* et al. *(2005) found more than a doubling in the number of category 4 and 5 storms in the South-West Pacific from the period 1975–1989 to the period 1990–2004. In the 2005/2006 season, La Niña influences shifted tropical storm activity away from the South Pacific region to the Australian region and, in March and April 2006, four category 5 typhoons occurred (Trenberth* et al.*, 2007)".*

[10] Cf. Rapport Geoff Mackley sur Zoé: www.rambocam.com/archive/zoe.html.

[11] P.J. Webster, G.J. Hollande, J.A. Curry et H.R. Chang, « Changes in Tropical Cyclone Number, Duration, and Intensity in a Warming Environment », *Science*, vol. 309, nº 5742, 16 septembre 2005.

[12] DINAS-COAST : www.pik-potsdam.de.

[13] SURVAS : www.survas.mdx.ac.uk/content.htm.

[14] Robert J. Nicholls et Richard J.T. Klein, "Adaptation Framework for Sea-Level Impact", SURVAS, www.survas.mdx.ac.uk/content.htm.

[15] Don Garden *et al.*, *Australie, New Zeland and the Pacific. An Environmental History,* California, ABC-CLIO, 2005, p. 187.

[16] www.sidsnet.org/aosis/

[17] Robert Axlerod, *Donnant-donnant. Une théorie du comportement coopératif,* Paris, Odile Jacob, 1992.

[18] John Mearsheimer, "The False Promise of International Institutions", *International Security,* vol.19, n°3, 1994, pp. 17-19.

[19] François Taglioni, « La coopération régionale dans l'Océanie insulaire : des processus polymorphes », *Les Cahiers d'Outre-Mer,* Janvier-Mars 2004, p. 29.

[20] Philippe Le Prestre, *Protection de l'environnement et relations internationales. Les défis de l'écopolitique mondiale*, Paris, Armand Colin, coll. Dalloz, 2005, p. 310.

[21] Edward A.Kowdziej, *Security and International Relations,* Cambridge University Press, 2005, p. 151.

[22] Philippe Le Prestre, *op.cit.*, p. 308.

[23] Oran R.Young, *International Cooperation : Building Regimes for National Ressources and Environment,* Ithaca, Cornell University Press, 1989.

Bibliographie

« L'incidence des changements climatiques sur la pêche en Océanie », Rapport de travail 4, 6e conférence des directeurs des pêches de la Communauté du Pacifique Sud, 9-13 février 2009, Nouméa, Nouvelle-Calédonie : www.spc.int/mrd.

Axelrod Robert, *Donnant-donnant. Une théorie du comportement coopératif*, Paris, Odile Jacob, 1992.

Bonnemaison Joël et Freyss Jean, « Le Pacifique insulaire. Nations, aides, espaces », *Revue Tiers-monde*, n°149, janvier-mars 1997.

Don Garden *et al.*, *Australie, New Zeland and the Pacific. An Environmental History*, California, ABC-CLIO, 2005, p. 187.

Gain Bruno, « Le Pacifique Sud à l'heure du régionalisme : enjeu pour la France », *Défense*, n°118, novembre-décembre 2005.

Hillstrom Kevin et Collier Hillstrom Laurie, *Australia, Oceania and Antartica. A Continental Overview of Environmental Issues*, Santa Barbara, Californie, ABC-CLIO, 2003, pp. 226-227.

Huffer Élise, « Pacifique Sud », *L'état du monde, annuaire économique géopolitique mondial 2006*, Paris, La Découverte, 2006.

IPCC Reports, *Fourth Assessment Report*, Working Group II Report, "Impact, adaptation & vulnerability", Chapter 16 "Small Islands", 2007.

IPCC Technical Paper IV, *Climate Change and Water*, juin 2008.

Keohane, Robert O. et Joseph S. Nye, *Power and Interdependence,* (3rd edition), New York, Addison Wesley Longman, 2001.

Kowdziej Edward A., *Security and International Relations*, Cambridge University Press, 2005.

Le Prestre Philippe, *Protection de l'environnement et relations internationales. Le défi de l'écopolitique mondiale*, Paris, Armand Colin, coll. Dalloz, 2005.

Mearsheimer John, "The False Promise of International Institutions", *International Security*, vol.19, n° 3, 1994.

Nicholls Robert J. et Klein Richard J.T., "Adaptation Framework for Sea-Level Impact", SURVAS: www.survas.mdx.ac.uk/content.htm

Rapport Geoff Mackley sur Zoé: www.rambocam.com/archive/zoe.html.

Taglioni François, « La coopération régionale dans l'Océanie insulaire : des processus polymorphes », *Les Cahiers d'Outre-Mer*, janvier-mars 2004.

Webster P.J., Hollande Curry G.J., J.A. et Chang H.R., « Changes in Tropical Cyclone Number, Duration, and Intensity in a Warming Environment », *Science*, vol. 309, no 5742, 16 septembre 2005.

Young Oran R., *International Coopération : Building Regimes for National Ressources and Environment,* Ithaca, Cornell University Press, 1989.

Autres références consultées

Haas Peter M., Keohane Robert O. et Levy Marc A., *Institutions of Earth. Source of Effective International Environmental Proctection*, Cambridge, MIT Press, 1993.

Keohane Robert, *After hegemony: Cooperation and discord in the world political economy,* Princeton University Press (Princeton, N.J.), 1984 (1993).